



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4244

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 6° - Villeurbanne

objet : Mise en place du jalonnement de la clinique du Parc - Offre de concours pour l'étude et les travaux de signalisation directionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Conseillère Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacques), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4244**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 6° - Villeurbanne

objet : **Mise en place du jalonnement de la clinique du Parc - Offre de concours pour l'étude et les travaux de signalisation directionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2010-1329 et 2011-2478 des Conseils des 22 mars 2010 et 17 octobre 2011, la Communauté urbaine de Lyon a défini la prise en charge financière des travaux de jalonnement des établissements de santé privés d'agglomération par l'établissement d'une offre de concours.

Pour l'installation d'une signalisation directionnelle pour l'établissement "la clinique du Parc" appartenant à la société Clinique du Parc, l'étude et les travaux sont estimés à 32 425,34 € HT.

La société Clinique du Parc accepte de participer au financement de l'étude et des travaux par une offre de concours, signée le 5 août 2013, sur la base du montant prévisionnel hors taxes, compte tenu de la récupération de la TVA par la Communauté urbaine par le biais du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Ce montant pourrait être réévalué au vu de la dépense réelle, dans la limite d'un dépassement ou d'une minoration de 10 %. Au-delà de ce seuil, un avenant à l'offre de concours sera présenté.

Afin de ne pas augmenter la charge nette de l'opération n° 1709 - plan de jalonnement 2013, la part représentant la TVA, soit 6 355,37 €, sera prise en charge sur cette opération dans le cadre de l'autorisation de programme votée le 24 juin 2013.

La Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces prestations qui seraient exécutées dans le cadre des marchés d'études et de travaux de la direction de la voirie ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'offre de concours de la société Clinique du Parc pour l'étude et les travaux de signalisation directionnelle.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite offre de concours.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie, pour un montant de 32 425,34 € en recettes et en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 32 425,34 € sur l'exercice 2013 en dépenses et en recettes sur l'opération n° 0P11O1709.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 232 425,34 € TTC en dépenses et 32 425,34 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.